

INFORMATION À LA POPULATION

UTILISATION DES DRONES : RAPPEL DES REGLES

La mairie de Saint-Aventin a été destinataire de plusieurs signalements concernant le survol d'habitations par des drones, notamment en soirée.

Afin de préserver la tranquillité de chacun, il est rappelé que l'utilisation d'un drone est soumise à une réglementation stricte.

En particulier :

- le vol de nuit est, sauf autorisation spécifique, interdit pour les particuliers ;
- le survol des personnes et des habitations est fortement encadré ;
- il est interdit de porter atteinte à la vie privée des occupants d'une propriété en réalisant des prises de vues ou des enregistrements sans leur accord ;
- tout télépilote est responsable des dommages ou nuisances qu'il pourrait causer.

Les habitants constatant un survol anormal d'un drone sont invités à relever, si possible, la date, l'heure, le lieu ainsi que tout élément permettant d'identifier l'appareil, puis à en informer la mairie ou la brigade de gendarmerie.

La commune remercie chacun pour son civisme et rappelle que le respect de ces règles contribue à la sécurité, à la tranquillité et au bien-vivre ensemble.

Vigilance particulière sur le territoire de Saint-Aventin

La commune de Saint-Aventin, qui comprend le plateau de Superbagnères et les hameaux de Gourron et de Lis présente des caractéristiques particulières liées à son environnement protégé et montagnard, des bâtiments classés et à la présence d'infrastructures touristiques, de remontées mécaniques ainsi que d'interventions régulières de services de secours, notamment hélicoptères.

Dans ce contexte, l'utilisation d'un drone peut constituer un risque pour la sécurité des personnes et des aéronefs intervenant dans le secteur, en particulier lors d'opérations de secours, de surveillance ou de lutte contre les incendies.

Les télépilotes sont donc invités à faire preuve de la plus grande vigilance et à respecter scrupuleusement l'ensemble de la réglementation en vigueur.

La Municipalité remercie l'ensemble des usagers pour leur sens des responsabilités et leur contribution à la préservation de la sécurité, de la tranquillité publique et du respect de la vie privée de chacun.

A Saint-Aventin, le 07/08/2026

Le Maire,

Jean-Claude TINÉ

